

**SARROUX
SAINT-JULIEN**
Commune Nouvelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-200062933-20250603-2025-14-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2025

ARRETE
Portant réglementation temporaire
de la circulation
sur la VC14

Le Maire de la Commune de SARROUX-ST JULIEN,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2 et L2213-1 :

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise CONTANT, en date du 30 mai 2025 ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux d'enfouissement HTA, et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation et des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRETE

ARTICLE 1 - La circulation sera temporairement alternée, de la D45 sur la VC14, jusqu'au croisement de la VC2 (plan annexé) dans les conditions définies ci-après. Cette réglementation sera applicable à compter du 09 juin 2025 jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 – La circulation sera alternée pendant les travaux tout en respectant le passage des riverains.

Après réalisation des travaux, le bénéficiaire devra procéder à la remise en état de la chaussée. Il devra informer la collectivité de la fin des travaux afin de réaliser un état des lieux.

ARTICLE 3 – La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état et enlevée à la fin des travaux, par le demandeur.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur. Le maire et le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté sera transmis à MM :

Le Sous-Préfet d'Ussel,

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bort-les-Orgues,

Fait à Sarroux-Saint Julien, le 3 juin 2025.

Le Maire,

Jean-Paul ALPHONS

